



**ARRETE PREFECTORAL  
COMPOSITION DE LA CCINCA**

MANDATURE 2021-2026

**Réf. Délibération n° AG2021/12/13/1: Assemblée Générale d'Installation du 29 novembre 2021**

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités -  
Provence-Alpes-Côte d Azur

R93-2021-04-20-00006

Arreté composition CCI MNCA du 20 avril 2021

**Arrêté relatif à la composition  
de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine et  
Territoriale Nice Côte d'Azur**

Vu le code de commerce, et notamment ses articles L. 713-11 à L. 713-13, R. 711-47 et R. 713-66 ;

*Vu la délibération de la CCI de région prise en assemblée générale électronique du 8 au 10 février 2021 de retenir deux sous-catégories dans les catégories commerce, industrie et services ;*

Vu la délibération de la chambre de commerce et d'industrie Métropolitaine et Territoriale Nice Côte d'Azur prise en assemblée générale le 22 mars 2021 proposant le nombre et la répartition de ses sièges entre catégories et sous-catégories professionnelles

Vu l'étude de pondération transmise le 26 mars 2021 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale pour les affaires régionales,

**ARRETE**

**Article 1**

Le nombre de membres de la chambre de commerce et d'industrie Métropolitaine et Territoriale Nice Côte d'Azur à élire lors du scrutin de 2021 est fixé à **64**.

**Article 2**

La répartition des sièges de la CCI Métropolitaine et Territoriale Nice Côte d'Azur à pourvoir entre les catégories et les sous-catégories professionnelles est établie conformément au tableau ci-dessous :

Catégories	Sous catégories	Nombre de sièges	Total
INDUSTRIE	0 à 9 salariés	6	12
	10 et plus	6	
COMMERCE	0 à 5 salariés	11	21
	6 et plus	10	
SERVICES	0 à 5 salariés	15	31
	6 et plus	16	

### Article 3

L'arrêté préfectoral du 8 avril 2016 relatif à la composition de la chambre de commerce et d'industrie Métropolitaine et Territoriale Nice Côte d'Azur est abrogé à compter de l'installation des membres élus à l'issue du scrutin de 2021.

### Article 4

La secrétaire générale pour les affaires régionales et le président de la chambre de commerce et d'industrie Métropolitaine et Territoriale Nice Côte d'Azur sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes Côte d'Azur dont ampliation sera adressée :

- Au préfet de département des Alpes-Maritimes
- Au directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
- Au président de la CCIT Nice Côte d'Azur
- A la direction générale des entreprises ([election-cci.dge@finances.gouv.fr](mailto:election-cci.dge@finances.gouv.fr))
- A CCI France

Marseille, le **20 AVR. 2021**

Christophe MIRMAND